

Les émissions sur Radio Libertaire

Vous pouvez écouter les émissions préparées par les sections de la LDH sur Radio Libertaire 89.4 FM, le vendredi de 19h00 à 21h00.

Les dates des prochaines émissions :

- 29 avril : Paris 8/17
- 6 mai : Paris 12
- 3 juin : Paris 15
- 1er juillet : Paris 14/6
- **29 juillet : Paris 5/13**



Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>. Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine. Notre émission est "L'invité du vendredi".



Dimanche 22 mai Fête de l'Association Rungis Brillat Savarin

La section 5/13 y tiendra un stand comme d'habitude.

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues, c'est festif, chaleureux, et s'il fait beau en plus ...



Le groupe des ligueurs au prétoire a prévu sa réunion de bilan le mardi 26 avril à 18h30.

On va y discuter des actions de l'année écoulée (audiences JLD et CNDA, participation aux réunions de l'observatoire de l'enfermement), de nos impressions, de nos observations, et voir comment en tirer partie (articles de journaux, et quelle liaison est possible avec l'observatoire de l'enfermement...).

Si vous souhaitez rejoindre le groupe, vous êtes cordialement invités (joindre Marianne ou Alice).

86ème congrès de la Ligue des Droits de l'Homme

à Reims samedi 11,
dimanche 12 et lundi 13 juin

Ouvert à tous les ligueurs, pensez à vous inscrire et à réserver votre hébergement

PROCHAINE REUNION DE SECTION JEUDI 12 MAI 2011 À 20 h

A PROPOS DU CONGRES

- examen des rapports (rapport moral, rapport financier, rapport du secrétariat général)
- examen des résolutions
- élection des membres du comité central
- élection des délégués de la section au congrès



SECTION PARIS 5ème / 13ème

LES GROUPES MILITANTS

Actualités

Agenda et contacts :

n°5 - 14 avril 2011

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h
à la Maison des Associations
du 13ème
Contacts :
Lionel Crusoë
06 14 20 07 25
lionel75013@hotmail.com
Marion Ballet:
06 64 66 78 01 -
marion.ballet@gmail.com

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15
06 07 47 48 52

Alice Bertin
alice.bertin0086@orange.fr
01 42 72 35 55
06 76 74 81 71

Démocratie locale et communication

En cours de mise en place

Contact :
Pierre Lefèvre
01 45 89 45 14
pierre.lefevre@dbmail.com

RESF-

Permanences:
tous les samedis de 10h à
12h - les 2ème et 4ème
mercredis de 15h à 17h à la
Maison des Associations

Contact:
Viviane Montias-Baruch
v.montias-baruch@noos.fr

MECI

AG les 2ème et 4ème mardi
de 20h à 22h à la Maison
des Associations

Contact :
Jocelyne Vaudenay
06 86 90 42 04
jvaudenay@wanadoo.fr

Diffusion des tracts:

En fonction de l'actualité politique et météorologique -
marchés Blanqui - Mouffetard - Maison Blanche le dimanche matin
et d'autres, selon actualité et disponibilités

Contact :
Jocelyne Vaudenay
06 86 90 42 04 et 01 45 89 76 23
jvaudenay@wanadoo.fr

La votation citoyenne est de retour !



Cette action médiatique, impulsée par un collectif national dont la LDH assure le secrétariat vise à sensibiliser l'opinion sur la revendication du droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections locales. Les résidents issus des pays membres de l'Union Européenne disposent déjà ce droit pour les élections municipales.

Cette action consiste à répondre à la question « Êtes-vous pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales ? » en mettant un bulletin (oui ou non) dans une urne.

L'utilisation du vote, plutôt que de la pétition, a un but symbolique fort.

Cette votation n'a pas de prétention scientifique. Par contre les votes négatifs, qui sont souvent revendiqués, sont l'occasion de discussions toujours intéressantes.

Rappelons que ce droit existe, sous des modalités diverses, dans plusieurs pays européens.

Quel meilleur moyen de parvenir à l'égalité des droits que la possibilité de participer à la vie citoyenne et politique de son lieu de résidence ?

La section Paris 5/13 a impulsé un collectif, rejoint par plusieurs associations, partis et syndicats.

La Mairie de Paris soutient cette action, nous prête des urnes, des panneaux, des lieux et réalise des affiches.

La semaine du 16 au 22 mai 2011, des lieux de vote seront installés à divers endroits de nos deux arrondissements, en particulier à la mairie du 13ème, et tenus par les organisations du collectif.

Soyez nombreux à venir prêter main forte à cette action collective et nationale.

SEMAINE DU 16 AU 22 MAI

L'ATELIER-DEBAT AU LYCÉE RODIN : « LES RÉSEAUX SOCIAUX, LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET LE DROIT A L'IMAGE »

Devant l'utilisation croissante des réseaux sociaux et des « technologies de l'information et de la communication » (TIC) par les élèves, les représentants de parents FCPE et la section Paris 5/13 de la ligue des droits de l'homme (LDH), ont proposé aux lycéens, à leurs parents et à leurs professeurs cet atelier-débat.

Il s'agissait d'apporter aux élèves des outils de réflexion pour une utilisation responsable des TIC et débattre avec eux des enjeux sociaux et politiques de l'entrée des TIC dans leur vie : pratiquement tous les lycéens se connectent quotidiennement sur la toile, ont leurs profils sur un ou plusieurs réseaux sociaux, publient sur des blogs, participent à des forums de discussions. Ils sont aussi répertoriés dans de nombreux fichiers (identité, transport, inscription à telle ou telle activité...).

Les données personnelles qui circulent via Internet, par les pratiques des réseaux sociaux ou par une utilisation commerciale ou encore par le biais de fichiers administratifs, peuvent être utilisées à l'insu des utilisateurs.

La conservation des données et leur utilisation à l'insu de la personne concernée peuvent constituer des atteintes à la vie privée et aux libertés individuelles.

Au-delà du traitement des données et des règles applicables lors de leur publication puis de leur utilisation, d'autres pratiques comme la mise en ligne d'images ou la participation à des forums de discussions amènent à se poser plusieurs questions, à un niveau individuel : en quoi l'exemple des réseaux sociaux est-il révélateur d'une mutation du rapport que nous entretenons avec notre propre image, avec celle de l'Autre ? et à un niveau collectif : l'élargissement de l'espace public par le WEB permet aux citoyens d'inventer d'autres formes d'expression démocratique et de participation sociale et politique (dont on a pu mesurer l'importance dans les récents mouvements sociaux dans les pays arabes) mais peut aussi constituer un puissant moyen de contrôle et de surveillance.

Le projet était donc aussi de discuter avec les élèves de la façon dont ces données sont traitées, sur les risques d'atteinte à la vie privée et de les informer sur les règles applicables à l'utilisation et au traitement de ces données (communication des données, accès à ces données, demande de suppression de certaines informations).

Il a réuni 50 personnes dont une vingtaine de jeunes, malgré l'heure (après les cours) et un temps magnifique qui incitait plutôt à prendre le soleil au jardin d'à côté !

Six intervenants étaient prévus.

1- **Corinne BARBAT** de Social Planet (site qui propose une base de données dynamique qui référence les initiatives solidaires en Europe) et parent d'élève du Lycée Rodin : «Présentation du réseau Internet et de son évolution web 1.0, web 2.0 et projet web 3.0.»

2- **Michel BERA**, Professeur du Cnam - Chaire de modélisation statistique du risque : «Le traitement des informations " le datamining" qui utilise des algorithmes pour sélectionner et traiter les données, « profiler » les personnes.»

3- **Maître Valérie LANDMAN**, cabinet FERAL-SCHUHL/SAINTE MARIE : «État actuel de la législation en matière de données personnelles et d'accès aux fichiers.»

4- **Bruno DAVID**, Président de Communication Sans Frontières, parent d'élève du Lycée Rodin : «Pratiques politiques sur le web.»

5- **Gérard WAJCMAN**, psychanalyste et maître de conférence à l'Université Paris 8, directeur du Centre d'Etude d'Histoire et de Théorie du Regard: «En quoi l'exemple des réseaux sociaux est-il révélateur d'une mutation du rapport que nous entretenons avec notre propre image ? Qu'en est-il du droit au secret ?»

6- **Maryse ARTIGUELONG**, coordinatrice LDH du projet européen « Droits fondamentaux et citoyenneté »: «Les impacts des fichiers sur les libertés individuelles et collectives et les actions de la LDH dans ce domaine.»

Ces interventions, très intéressantes par leur contenu et la diversité des approches, ont été suivies d'un débat. Ce sont surtout les adultes qui ont posé des questions, les jeunes se sont peu exprimés.

Quelques exemples de questions

- ✓ « intelligence collective » et/ou paroles d'expert
- ✓ Image de soi construite sur les réseaux sociaux et fascination d'être vu, de se montrer tel que l'on est, que l'on voudrait et /ou qu'il faut être
- ✓ Peur des risques ? Un lycéen pense que c'est la loi qui doit nous protéger ou sinon danger de « paranoïa ». Réponse de l'avocate : « Le cadre et les recours légaux existent mais on hésite souvent à les utiliser. La meilleure protection est donc la prévention. Il convient de se rappeler que l'hébergeur (Facebook par ex) n'a pas à contrôler les contenus, ce sont les utilisateurs qui doivent signaler les contenus illicites. Publier n'est jamais un acte anodin et engage la responsabilité de chaque utilisateur. »
- ✓ Problème de l'utilisation des données transmises sur le Web, sachant que leur diffusion est très peu contrôlable
- ✓ Loppsi 2 et fichiers

Les intervenants ont montré à quel point ce thème de réflexion est vaste, démesuré, planétaire, tout à la fois familial, festif...et risqué, voire menaçant!

Après ce premier atelier débat, qui a plutôt touché les adultes et, semble-t-il, davantage les parents que les professeurs, comment établir un échange réel avec les lycéens, les jeunes ?

En partant de leurs propres représentations et donc de leurs questions ?

C'était une des pistes évoquée au début de ce projet, elle aurait nécessité une plus forte implication de professeurs. Peut-être aussi la 1ère partie a-t-elle été trop dense et trop longue pour susciter des questions chez les lycéens...

A suivre ...



Deux raisons de se réjouir !

Malgré l'adversité, loi "Besson", et propos honteux du récent ministre Guéant, en pleine relance de la chasse aux sans-papiers, le réseau est toujours capable de mobiliser. Deux victoires "sur le terrain".

300 lycéens, professeurs et parents d'élèves du lycée Claude Monet sont allés au tribunal administratif le 17 mars, pour soutenir une élève. Elle aura enfin son titre Vie Privée et Familiale.



Les lycéens de Monet devant le TA.

Deux autres établissements du quartier, l'école élémentaire du 47 A avenue d'Ivry et le collège Camille Claudel se sont mobilisés pour protester contre la mise en rétention d'un père d'élève. Il a été libéré au bout de 19 jours au Centre de Rétention Administrative de Vincennes



Des ligueurs au rassemblement devant le collège Camille Claudel

Maison des Etudiants de Côte d'Ivoire (MECI)

Le Tribunal administratif a annulé l'arrêté de reconduite à la Frontière de Monsieur Cissé, ses 10 ans de présence ont été validés...mais le préfet ne veut pas lui octroyer un titre de séjour, il doit donc "passer" devant la commission des titres.

A suivre ...

Lors de la dernière réunion ça discutait ferme. Les ex-meciens délèguent-ils trop aux militants? Serions-nous ensemble victime d'un néo-colonialisme nouvelle manière ? Ya-t-il besoin de deux réunions par mois ? Faut-il transformer la réunion en permanence pour traiter les dossiers ? Comment maintenir la pression sur la préfecture ? Et si on créait un comité de soutien aux sans-papiers dans le 13ème?

Prochaine réunion : le 12 avril à 20h

Les arrestations dans l'arrondissement

Depuis décembre 2009 dix-sept étrangers du 13ème ont été arrêtés pour défaut de titre de séjour. Tous ont été libérés. Ils ne sont pas pour autant régularisés.

LA LOI BESSON AVANCE LA DEMOCRATIE RECULE

Le texte que l'Assemblée Nationale a adopté en seconde lecture mardi 15 mars revient sur plusieurs des points votés par le Sénat lors de sa première lecture. La seconde lecture devant le Sénat devrait avoir lieu les 11 et 12 avril.

Après quoi il faudra vraisemblablement réunir la Commission Mixte paritaire - réunissant députés et sénateurs - pour trancher les points de désaccord persistants.

Compte tenu de la saisine, elle aussi probable, du Conseil Constitutionnel, l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions n'interviendrait pas avant fin mai-début juin 2011.

Source : GISTI

Rappel : la réunion mensuelle de RESF se tient le 1er vendredi du mois à 18h à la Maison Des Associations .